



Madame Lydie POLFER
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
Hôtel de Ville
Place Guillaume II
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 5 février 2024

Concerne : Question au Collège échevinal concernant les colonnes Morris dans la Ville de Luxembourg

Madame la Bourgmestre,

Après 10 ans, le contrat de la Ville de Luxembourg avec l'entreprise JC Decaux pour l'exploitation des 81 colonnes Morris¹ pour l'affichage culturel sur le territoire de la Ville de Luxembourg touche, selon mes informations, à sa fin en mars de cette année.

Je souhaite, en application de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, soumettre les questions suivantes au Collège échevinal :

- **Est-ce que le Collège échevinal peut-il confirmer l'expiration de ce contrat pour l'affichage culturel dans la Ville de Luxembourg? Quelles étaient les principales conditions dans ce contrat, notamment concernant le prix, le contenu ou le lieu de l'événement affiché ?**
- **Le droit d'exploitation des colonnes Morris s'est fait contre redevance proportionnelle au chiffre d'affaires². Quelles ont été les recettes et dépenses pour la ville durant la durée de ce contrat ?**
- **Quel bilan est dressé par nos services et le Collège échevinal de l'affichage culturel dans la Ville de Luxembourg durant cette période ?**
- **Est-ce qu'un nouveau marché sera lancé ?**
- **Dus aux formats inhabituels et au prix élevé (allant dans les milliers d'euros par semaine), les colonnes Morris étaient sans intérêt pour de nombreux acteurs culturels en Ville de Luxembourg. Est-ce que le Collège échevinal partage mon opinion que dans le cas d'une nouvelle mise en marché de colonnes Morris, celles-ci doivent être accessibles à tous les acteurs culturels de la Ville ?**

¹https://rapan.vdl.lu/RA_03_2014_30_06/files/assets/common/downloads/WEB_RA_03_2014_30_06_201050_VDL_RAPPORT_ANALYTIQUE.pdf (Question du conseiller Marc Angel, séance du 30/06/14)

² <https://paperjam.lu/article/news-des-colonnes-pour-la-culture> (Article paperjam du 21/06/2013)

- **Le règlement³ concernant l'affichage public en vigueur date du 22 février 1965 et sa liste annexée ne semble plus à jour. Est-ce que le Collège échevinal ne devrait pas actualiser ces documents ?**

Je vous prie d'agr er, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes salutations distingu es.



Franois BENOY
Conseiller communal d i gr ng Stad

³ <https://www.vdl.lu/fr/la-ville/vie-politique/conseil-communal/reglements-communaux>